

Aide juridictionnelle et honoraire d'avocat

Par **Marat83**, le **14/08/2015** à **14:56**

Je suis en procédure de divorce, dans la phase de recherche d'un partage amiable, entre la non conciliation et le prononcé du divorce.

Je bénéficie de l'aide juridictionnelle totale.

Mon avocat me demande des honoraires pour m'assister chez le notaire. Est-ce légal?